

**CERCLE DE LA VOILE  
DE NEUCHÂTEL**

Fondé en 1936

Cercle de la Voile de Neuchâtel  
Route des Falaises 14  
CH-2000 Neuchâtel

T +41 32 724 27 12  
secretariat@cvn.ch  
www.cvn.ch

## Cercle de la Voile de Neuchâtel

### Concept de protection pour les parcours d'entraînement lesté du mercredi soir dès le 2 juin 2021

Version : 1<sup>er</sup> juin 2021

Auteur : Philippe Inversin



## Champ d'application

Ce plan de protection s'applique uniquement à la mise à disposition de parcours d'entraînements par le Cercle de la Voile de Neuchâtel pour les lestés les mercredis soirs.

## Bases de référence

Le présent plan de protection s'appuie sur la réglementation et les documents officiels suivants :

- [Ordonnance du Conseil fédéral COVID 19](#), état au 26 mai 2021 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière;
- [Rapport explicatif concernant l'Ordonnance COVID19 situation particulière](#), version du 26 mai 2021 ;
- [Swiss Olympic, directives cadres pour le sport national](#), état au 31 mai 2021.

## Responsabilité

Le plan de protection a été élaboré et validé par le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel.

L'application du plan de protection est de la responsabilité du skipper.

## Principes de base

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et activités de formation :

### 1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et activités de formation. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

### 2. Garder ses distances

Par principe, une distance de 1,5 m doit être respectée entre les participant·e·s.

### 3. Porter le masque

Pour les participant·e·s dès 12 ans, le port du masque est obligatoire :

- À terre quand une distances de 1,5m ne peut être respectée ;

Dans la pratique de la voile sur des bateaux multiplaces, le masque est obligatoire pour les personnes nées avant 2001 si une distance de 1,5 m entre les équipiers ne peut être respectée. Dès un vent moyen de 12 nœuds, si sur évaluation du skipper la sécurité le nécessite, l'obligation du port du masque est suspendue.

### 4. Se laver soigneusement les mains

Les participant·e·s se lavent régulièrement les mains avec du savon, notamment avant le départ sur l'eau et au retour à terre. De la solution hydroalcoolique est à disposition aux endroits où un lavabo et du savon ne sont pas accessibles.

### 5. Établir des listes de présence

Une liste de présences est tenue pour chaque entraînement par le skipper de chaque embarcation qui prend part au parcours. Les listes doivent être conservée pour les autorités sanitaires durant 14 jours.

Le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel conserve une liste des bateaux participants à chaque entraînement durant 14 jours.

### 6. Taille des groupes

Les bateaux et équipages n'ont pas de contacts entre eux. Le nombre total de participant au groupe d'entraînement ne dépasse pas 50 personnes (dix bateaux de cinq membres d'équipage).

## 7. Personnes responsables au sein du club

Si vous avez des questions, veuillez contacter directement :

Philippe Inversin, président : +41 79 535 27 16 ou [president@cvn.ch](mailto:president@cvn.ch)

### **Prescriptions spécifiques**

#### *Signalétique COVID-19*

La signalétique officielle de l'OFSP est affichée aux endroits stratégiques (bureau, terrasse du club, vestiaires).

#### *Vestiaires*

L'utilisation des vestiaires n'est pas requise.

#### *Toilettes*

L'utilisation des toilettes publiques est recommandée. Un accès aux toilettes du club reste possible (maximum une personne par vestiaire pour l'accès aux toilettes). En cas d'afflux pour l'utilisation des toilettes, un marquage au sol est apposé pour permettre le maintien d'une distance de 1,5m.

#### *Comportement avant et après la navigation*

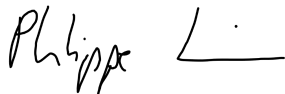
Les équipages, dès leur arrivée au port, respectent les normes fédérales en vigueur sur l'espace public, actuellement pas de regroupement de plus de 50 personnes.

#### *Information et publication du plan de protection*

Le présent plan de protection est publié sur le site internet du Cercle de la Voile de Neuchâtel – [www.cvn.ch](http://www.cvn.ch) – les participant-e-s sont informés du plan de protection par courriel et par l'intermédiaire de la Newsletters du mois de mai.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel



Le président, Philippe Inversin